

Communiqué de presse

MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE Le déploiement et l'adoption de la fibre (FttH) progressent

Paris, le 6 juin 2019

L'Arcep publie aujourd'hui les résultats de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit – abonnements et déploiements – à fin mars 2019. Ce trimestre confirme la progression continue du nombre d'abonnements et du déploiement de la fibre optique de bout en bout (FttH).

ABONNEMENTS : l'accroissement annuel du nombre d'accès en FttH toujours plus élevé

- Au cours du premier trimestre 2019, le nombre d'abonnements à très haut débit (débit maximum descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s) a progressé de 565 000 pour atteindre 9,5 millions ; plus de 2 millions d'abonnements supplémentaires ont ainsi été enregistrés en un an, contre 1,7 million un an auparavant. Ainsi, au 31 mars 2019, un tiers des abonnés à internet bénéficient effectivement du très haut débit.
- La croissance trimestrielle provient en quasi-totalité de la hausse du nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout, qui augmente de 515 000 par rapport au trimestre précédent, contribuant à plus de 90% de l'accroissement total du nombre d'abonnements au très haut débit. Au 31 mars 2019, le nombre d'accès en fibre optique de bout en bout s'élève à 5,3 millions de lignes, soit +1,7 million un an.
- Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente 46% du nombre de locaux éligibles au très haut débit, en croissance de 5 points en un an.
- Le nombre total d'abonnements à haut et très haut débit atteint 29,3 millions à la fin du premier trimestre 2019, en croissance de 165 000 en un trimestre et de 675 000 en un an (+2,4%).

DÉPLOIEMENTS : le rythme des installations progresse et doit encore accélérer davantage.

Sur les quatre derniers trimestres, 3,47 millions de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, dont 899 000 au 1^{er} trimestre 2019 soit environ 40 % de plus que sur la même période de l'année précédente.

- Au 31 mars 2019, 14,46 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 32 % en un an.
- Le rythme des déploiements des lignes FttH dans la zone d'initiative publique est en progression marquée ce trimestre, avec 235 000 locaux rendus éligibles. Le taux de mutualisation augmente sensiblement ce trimestre, à 38 %. Il reste encore très en retrait de celui des zones d'initiative privée, qui s'établit aux alentours de 90 %.
- Au total, à la fin du 1^e trimestre 2019, 20,8 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 14,6 millions en dehors des zones très denses.
- Les données des déploiements FttH ont été mises à jour sur le site cartefibre.arcep.fr et en [Open Data](#).

Suivi de la réalisation des engagements opposables de déploiement FttH souscrits par les opérateurs en zone « AMII »

Le Gouvernement a formellement accepté début août les engagements proposés par Orange et SFR dans le cadre de l'article L. 33-13 du CPCE, après avis favorables de l'Arcep. Conformément à cet article, l'Arcep est désormais en charge du contrôle du respect des engagements souscrits.

A la fin du premier trimestre 2019, environ 50 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé et 40 % de ceux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé ont été rendus raccordables. Pour atteindre leurs objectifs, il est nécessaire que les opérateurs intensifient le rythme de ces déploiements.

Pour rappel, la première échéance des engagements porte sur au moins 92 % de locaux raccordables à fin 2020, le complément devant être « raccordable à la demande ».

Suivi des déploiements FttH

cartefibre.arcep.fr permet de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH. Le site s'enrichit avec une nouvelle vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

Les documents associés

> [L'observatoire des services fixes haut et très haut débit – les chiffres du 1er trimestre 2019](#)

> La carte de suivi des déploiements FttH : <https://cartefibre.arcep.fr/>

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Jean-François Hernandez
hernandez@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 70 33

Suivez l'Arcep

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion